



**ARCHERS
DE KERVIGNAC**



SAISON 2016/2017

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2017

L'Assemblée Générale de l'association Les Archers de Kervignac s'est tenue le 7 septembre 2017 de 20h00 à 21h50, au complexe sportif de Kervignac (salle omnisports n°1).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association et dirigée par le Comité Directeur de l'association.

35 membres de l'association étaient présents.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Bilan sportif et moral de la saison 2016-2017.
- 2- Bilan financier de la saison 2016-2017.
- 3- Adoption des tarifs pratiqués pour la saison 2017-2018.
- 4- Remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil d'Administration
- 5- Perspectives pour la saison 2017-2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée Générale débute à 20h00.

I – Bilan sportif et moral de la saison 2016-2017

La saison 2016-2017 a été, de l'aveu de tous, une très bonne année pour l'association.

Nous avons accueilli cette saison 80 adhérents, 30 jeunes et 50 adultes, dont 13 femmes ; avec un taux de renouvellement de licences de 60%. (48 licences). Un record pour le club !

D'un point de vue sportif, l'association a été représentée, et ce dignement, par 28 de ses membres en compétitions officielles. Nous notons une forte évolution du nombre de compétiteurs. Cette saison fut de bonne moisson, en effet nos archers ont ramené dans leur carquois 14 médailles de bronze, 18 médailles d'argent et 15 médailles d'or dont une troisième place au CR Nature (Yoann) et au CD FITA (Romuald), accompagnée d'une troisième place par équipe au CD Salle en Barebow (André, Jacques et Loïc) ; quatre titres de vice-champion départementaux pour Stéphane (FITA), Yoann (Nature), Romuald et Lucas (Salle) ; et trois titres de champion pour Pierre (CD Fédéral, CD FITA et CR FITA) . Bravo à vous !

A ce titre, Pierre BAUDIN et l'équipe SHBB (André, Jacques, Jean-Charles et Loïc) ont été proposés au trophée du sport, récompense organisée par la municipalité de Kervignac. Nous connaissons les résultats samedi 9 septembre lors du forum des associations. *(Résultats : Pierre est 2^{ème} en catégorie sport individuel. L'équipe SHBB est 1^{er} en catégorie sport par équipe.)*

La saison 2016-2017 a été ponctuée de plusieurs points forts :

- L'inauguration du pas de tir le 15 octobre 2016. Ce fut un grand jour pour le club ! Nous n'oublions pas qu'il reste encore quelques petits travaux à effectuer dedans pour une utilisation optimum (pentes douces d'accès, électricité).
- L'organisation en novembre du concours annuel, qui a eu lieu dans la salle n°6. Nous avons comptabilisé 173 départs (pour 166 archers). L'association a reçu de nombreuses félicitations et compliments, tant des participants que des arbitres. Quelques tout petits points restent cependant à améliorer, concernant principalement l'organisation et la préparation nécessaire à ces événements, mais nous sommes tous là pour nous améliorer et savons dans quelles directions axer nos efforts pour devenir plus efficient.
- La soirée de Noël a particulièrement plu aux membres qui y ont participé. Pour rappel il s'agissait de venir tirer un cadeau, la soirée s'était prolongée autour d'un pot de l'amitié agrémenté de nombreuses victuailles. Le Conseil d'Administration s'est prononcé sur la pérennisation d'organiser chaque année une soirée de Noël en variant l'activité proposée.
- L'ouverture du créneau horaire du samedi. Ce nouveau créneau a été fortement apprécié et bien fréquenté.
- La 1^{ère} édition du CDC (Challenge Duel-Club). Cet événement, concours amical format duels sans éliminations, a beaucoup plu et a connu une bonne participation des archers (23 archers). Il sera réédité durant la saison 2017-2018, en essayant d'attirer un maximum de participants.
- L'obtention du Label FFTA Bronze, venant récompenser la vie associative, les activités sportives et les équipements des clubs. Il nous est décerné jusqu'en 2019. L'objectif est maintenant d'atteindre le Label FFTA Argent !
- La fête de fin d'année (jeux de tir le matin suivis d'un barbecue et de détente l'après-midi). Les archers ont reçu leurs distinctions fédérales (Flèches de progressions et badges). Ils seront désormais remis toutes les saisons à cette occasion.

Pour conclure ce bilan, Fanny LE ROMANCER tient à remercier chaleureusement tous les membres de l'association pour leur bonne humeur contagieuse et l'ambiance conviviale qui reste une marque de fabrique de notre association. Elle tenait aussi à remercier plus particulièrement tous ceux et celles qui ont participé, et donné de leur temps, à l'organisation des différentes manifestations et à la vie du club en général.

Après vote des membres de l'association, ce bilan sportif et moral est adopté à l'unanimité.

II – Bilan financier de la saison 2016-2017

Les comptes de l'association se portent bien. En effet, au 31 août 2017, le compte bancaire de l'association affichait un solde créditeur de 3 585,21 euros, l'association possède aussi un compte épargne où sont placés 2 049,21 euros.

Pour rappel le compte bancaire de l'association affichait un solde créditeur de 2 694,14 euros au 1^{er} septembre 2016. A la vue des investissements effectués par le club, la hausse de ce solde à la fin de saison est significative d'une situation financière saine.

Les dépenses sur l'année se présentent comme telles :

- Part FFTA sur licences : 4 262,50 euros.
- Organisation des concours : 1 003,00 euros.
- Matériel et loisirs : 9 600,00 euros. (achat d'arcs et de branches pour l'initiation, petit matériel des débutants, réfection des cibles, etc..)

Les entrées d'argent sur l'année se présentent comme telles :

- Licences : 7 100,00 euros.
- Organisation des concours : 1 545,00 euros.
- Subvention de la commune de Kervignac : 1 073,07 euros.

Cependant, nous devons être en mesure de faciliter le traitement des informations comptables, d'avoir une meilleure vue d'ensemble et une simplification de l'analyse des dépenses et recettes de l'association. Pour ce faire, un document comptable informatique en ligne spécifique au club a été créé, testé et validé par le Conseil d'Administration. A partir de la rentrée de la saison 2017-18, la gestion comptable de l'association passera pleinement et entièrement par ce document.

Après vote des membres de l'association, ce bilan financier est adopté à l'unanimité.

III – Adoption des tarifs pratiqués pour la saison 2017-2018

Pour la saison 2016-2017, les parts de cotisation pour les licences étaient divisées comme tel :

- Jeune (B, M, C, J) : F = 22,75 / R = 8 / D = 7,50 / C = 26,75
- Adulte club : F = 31,75 / R = 16 / D = 7,50 / C = 34,75
- Adulte compétition : F = 39,75 / R = 16 / D = 7,50 / C = 36,75

F = Fédération / R = Comité Régional / D = Comité Départemental / C = Club

Depuis de nombreuses saisons, le club n'a pas répercuté les diverses et nombreuses augmentations des parts Fédération, Comité Régional et Comité Départemental sur le tarif de la licence, entraînant une nette diminution au fil des années de la part Club.

Pour la saison 2000/01 :

- Jeune : $F = 15,24 / R = 7,62 / D = 4,57 / C = 37,57$
- Adulte compétition : $F = 30,49 / R = 15,24 / D = 4,57 / C = 49,70$

Actuellement, le matériel de tir (Stramits, arc, paillons, etc..) doit être remplacé plus souvent (plus de tireurs, donc matériel plus utilisé, donc usure plus rapide), et cela a un coût pour l'association.

Sont proposé au vote les tarifs de cotisations suivants :

- Jeune : 75 euros
- Adulte club : 100 euros
- Adulte compétition : 110 euros

Soit une augmentation du tarif des licences de 10 euros.

Sur proposition du Conseil d'administration, les tarifs pour la saison 2017-2018 sont soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 33 Défavorables : 0 Abstentions : 1 Nombre total de votants : 34

Les tarifs pour la saison 2017-2018 sont adoptés à la majorité.

IV – Remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Serge CHARTON du Conseil d'Administration, son remplacement par Roland LE ROMANCER est proposé.

Le remplacement de Serge CHARTON par Roland LE ROMANCER (suite démission) au sein du Conseil d'Administration est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 34 Défavorables : 0 Abstentions : 0 Nombre total de votants : 34

Roland LE ROMANCER est élu à l'unanimité et mandaté par l'Assemblée Générale pour faire partie du Conseil d'Administration.

Pour rappel, le Conseil d'Administration et son Comité directeur sont composés, jusqu'à la fin de leur mandat, comme suit :

Présidente : LE ROMANCER Fanny
Président Adjoint : LE BARH Jean-Michel
Secrétaire : SIMON David
Secrétaire Adjoint : DUPRAT Mathieu
Trésorier : LE BORGNIC Christian
Trésorier Adjoint : DREANO Bertrand

Membre du Conseil d'Administration : FLORENTIN Stéphane
Membre du Conseil d'Administration : LE MELEDO Loïc
Membre du Conseil d'Administration : LE ROMANCER Roland
Membre du Conseil d'Administration : SIMON Philippe
Membre du Conseil d'Administration : SOULLIAERT Christian
Président d'Honneur et membre à titre consultatif : PINCEMAILLE Patrick

Référent arbitrage : LE MELEDO Loïc

Référent encadrement : LE ROMANCER Roland

Référent matériel d'initiation et location : DUPRAT Mathieu

Référent inscriptions aux concours : FLORENTIN Stéphane

V – Perspectives pour la saison 2017-2018

L'association va se doter d'un forfait téléphonique, et d'un téléphone, pour permettre l'envoi de SMS aux archers concernant les informations importantes de dernières minutes.

Nous organiserons notre concours annuel les 18 et 19 novembre 2017 et proposerons trois départs (samedi fin d'après-midi/début de soirée, dimanche matin et dimanche après-midi). Nous faisons appel à toutes bonnes volontés pour permettre à cet évènement de se dérouler dans les meilleures conditions possibles (organisation, accueil, participation). Une réunion d'information sera prévue courant octobre pour informer et mettre en place notre organisation.

La saison 2018-2019 sera la saison des 30 ans du club. Afin de marquer le coup, nous allons préparer cette saison plusieurs évènements qui viendront célébrer cet anniversaire (modification de la tenue du club, organisation d'un 4X4 en invitant des clubs du Morbihan, etc...). Durant cette saison, nous organiserons, possiblement, le Championnat Départemental de tir en Salle et un FITA TARGET en lieu et place de notre concours annuel.

Une initiation au parcours est prévue, une date restera à définir et le protocole de sécurité (fermeture préfectoral du bois situé derrière le pas de tir extérieur) à mettre en place.

Le club ne va plus pouvoir assurer la mise à disposition des arcs d'initiation aux archers entrant dans leur deuxième année de pratique. Ceci s'explique par deux points :

- l'intérêt pour l'archer de posséder un arc dont il pourra pleinement en exploiter les capacités, et lui permettant surtout de continuer sa progression technique.
- le fait que le club possède un nombre limité (même s'il est conséquent) d'arc d'initiation qui doivent être utilisés en priorité par les archers débutants.

L'association possède des arcs qu'elle met en location au près des archers, ils seront prioritairement loués aux jeunes archers. Les adultes et jeunes qui feront l'acquisition de leur arc neuf ou d'occasion, sur demande, pourront être guidés et accompagnés dans leurs recherches par les archers confirmés du club. Une liste du matériel nécessaire à posséder est créée, ainsi qu'un comparatif du matériel possédant les meilleurs rapports qualité/prix. Les membres confirmés auront toujours, ou presque, des réponses à vos questionnements, sauront vous donner des conseils sur l'achat de matériel ou vous indiqueront un autre membre peut-être plus qualifié qu'eux pour vous répondre. L'acquisition de son matériel devra se faire au plus tôt dans la saison.

L'organisation des créneaux horaires est définie comme tel :

Entrainement dans la salle omnisport (salle n°1) :

- Le mardi de 18h00 à 20h00 (initiation débutants)
- Le mardi de 20h00 à 22h00 (entraînement / tir libre)
- Le jeudi de 18h00 à 20h30 (préparation à la compétition deuxièmes années / tir libre)
- Le jeudi de 20h00 à 22h00 (entraînement / tir libre)
- Le samedi de 14h00 à 17h00 (tir libre et/ou séances spéciales)

Accès au pas de tir extérieur :

- L'accès est libre aux membres majeurs de l'association et confirmés (plus d'un an de tir à son actif et/ou ayant pratiqué en compétitions officielles), sous réserve de posséder son propre matériel de tir ou une location d'arc de l'association.
- A tous les membres de l'association, durant des créneaux horaires ouverts.

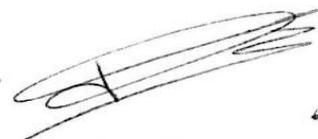
Enfin, nous espérons que ce qui fait notre club ne change pas, et que le plaisir que chacun prend en venant tirer soit toujours présent !

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 21h50.

Pour les Archers de Kervignac,



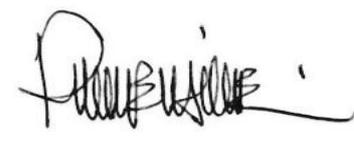
Mme LE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier



Mr PINCEMAILLE
Président d'honneur